



N° 20/CD/01/03

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction  
-----

Séance du 15 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le quinze janvier, à neuf heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de **Monsieur Gérard CANOVAS**, Président.

**Collège d'élus** : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, Mme CURTO, Mme LOGEART, M. DORLEANS,

**Collège de socioprofessionnels** : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme DELPUECH,

**Absents(e)**: M. CATHALA, Mme SERRES, Mme RICARD, Mme DUMAS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Eddy DORLEANS  
-----

**Objet n° 3** : Tarification du camping Pech D'Ay

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu l'article L133-3 du Code du Tourisme relatif aux missions de l'Office de Tourisme sous la forme d'EPIC et tout particulièrement l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs,

Vu les articles L133-7 et L133-8 du Code du Tourisme,

Vu l'article R133-10 du Code du Tourisme relatif aux matières délibérées en Comité de Direction et notamment sur le fonctionnement des installations touristiques,

Vu la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains en date du 18 octobre 2012 et notamment l'article 2 visant la gestion de l'activité, des équipements et des installations des campings de la Ville de Balaruc-les-Bains,